

L-9905 Troisvierges
(Grand-Duché de Luxembourg)

AVIS AU PUBLIC

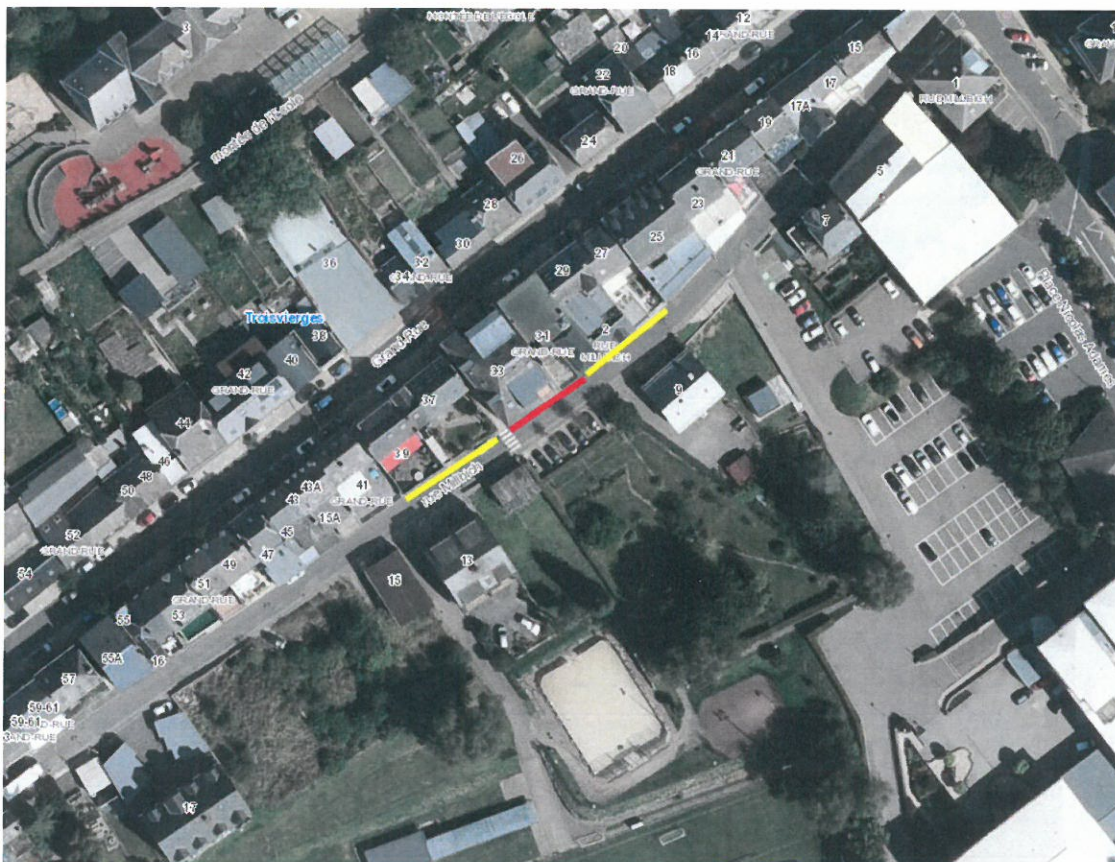
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 20 mai 2020, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux de rénovations à 33-35, Grand-rue à Troisvierges, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation dans la zone de chantier de la « rue Millbich » à Troisvierges, et ceci à partir du vendredi, 22 mai 2020, jusqu'à la fin des travaux :

- **Stationnement interdit dans la zone du chantier « rue de Milbich » à Troisvierges comme indiqué en rouleur jaune sur le plan annexé.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens

le secrétaire,

